

# Marcourt attaque les quotas

## SANTÉ Le numerus clausus fédéral est juridiquement fragile

- Marcourt a accompli son devoir pour les étudiants en médecine.
- Il rappelle le sien à la ministre De Block et lui suggère de se méfier d'un numerus clausus juridiquement fragile.

C'est un courrier qui pourrait faire date... La ministre de la Santé Maggie de Block (Open-VLD) a trouvé vendredi matin dans sa boîte aux lettres le décret relatif aux études de sciences médicales et dentaires adopté mercredi par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il était accompagné d'une missive signée par le ministre Marcourt. Le ton est policé d'abord, avant de verser dans un langage juridiquement plus menaçant. Dans ce courrier que *Le Soir* a pu consulter, le ministre francophone de l'Enseignement supérieur estime que « *le mécanisme de contingentement fédéral* » est de « *nature hautement problématique sur le plan juridique* ». Ceci alors même que la ministre De Block doute du décret francophone. Explications.

**1 Le contexte.** Il faut se souvenir que ce décret n'est là que parce que le Fédéral impose aux communautés chargées de l'enseignement supérieur de ne plus dépasser les quotas de numéros Inami (le fameux numerus clausus). Alors que la Communauté française ne s'y pliait pas, le Fédéral s'est fâché l'automne der-

nier. Un accord est intervenu : tous les étudiants actuels auront un accès à la profession à la condition que la Fédération

Wallonie-Bruxelles place un filtre efficace à l'entrée des études. D'où le concours en fin de première instauré cette semaine par décret, un concours qui crée un numerus fixus. Dans ce courrier le ministre Marcourt dit avoir tenu son engagement et rappelle à Maggie de Block son engagement à elle : modifier l'arrêté royal sur les quotas de numéros Inami afin d'absorber les étudiants excédentaires.

**2 Béton juridique.** Il n'y a pas de doute à avoir sur la sécurité juridique du mécanisme, estime le ministre en réponse aux critiques fédérales. « *La relation mathématique entre le numerus fixus mis en œuvre par le décret et le numerus clausus fruit du contingentement fédéral actuel me semble être la plus grande garantie d'efficacité du filtre* », dit Marcourt.

**3 Discrimination.** Le ministre francophone va plus loin, il sort la grosse artillerie contre ce fameux contingentement fédéral. « *Le numerus clausus est susceptible de méconnaître le droit européen à plusieurs titres* », dit Jean-Claude Marcourt. Pourquoi ? D'abord parce qu'il est « *constitutif de discriminations entre étudiants résidents et étudiants provenant d'autres États européens* » : les étudiants formés ailleurs en Europe ont en effet automatiquement droit à une attestation Inami en vertu du mécanisme de

reconnaissance des diplômes. Marcourt parle à cet égard de « *discrimination à rebours* ». Il note aussi que les non-résidents

titulaires d'un numéro Inami ne vont pas nécessairement pratiquer en Belgique avec le risque de voir la pénurie de médecins s'aggraver. Il souligne aussi le devoir d'expatriation à l'étranger pour les étudiants qui auraient réussi leur examen mais qui seraient en fin de compte hors quotas Inami. Enfin, il estime que le contingentement fédéral « *méconnaît manifestement le principe de proportionnalité* » puisqu'il est établi de « *manière théorique, indépendamment de tout cadastre dynamique* » censé prendre en compte les spécificités régionales.

**4 L'analyse.** Jean-Claude Marcourt prend-il des risques en interrogeant la sécurité du dispositif fédéral sur lequel s'appuie son propre décret ? On peut le voir de cette manière. On peut aussi y voir une réponse aux tergiversations de son interlocutrice fédérale. Le 1<sup>er</sup> juillet, elle disait vouloir « *attendre la seconde session de septembre 2016 pour vérifier l'effectivité du filtre francophone puisque des doutes persistent sur des aspects juridiques* ». Les francophones ont très mal pris la chose... Alors que le dossier prend manifestement une tournure communautaire, le courrier de Marcourt sonne donc comme une réplique plutôt virile sur le ton « nous aussi on a des arguments à faire valoir ». ■

ERIC BURGRAFF